

CORRECTION DM ETHIQUE & RECHERCHE



1.	V
2.	F : Pas seulement, elles ont une finalité de pronostic, une finalité palliative ou curative aussi
3.	F : Non, justement, tout dépend de l'individu ++
4.	V
5.	V
6.	V
7.	F : Moyens de DIAGNOSTIC et non de pronostique
8.	F : Non, le premier objectif d'une recherche thérapeutique, ce n'est pas la thérapeutique, mais la recherche en elle-même !!++
9.	F : Non, elles ne sont pas toujours validées !
10.	V
11.	V
12.	V
13.	V
14.	F : Non justement la chirurgie de l'obésité ainsi que certaines techniques de fécondation in vitro n'ont pas fait l'objet de protocole de recherche mais sont passées dans l'usage courant !
15.	V
16.	F : Il n'y a pas de décret d'application dans la loi Jardé, on ne peut donc pas dire que c'est une « loi qui s'applique » !
17.	V
18.	V
19.	F : Et le respect des lois aussi !!! ++
20.	V
21.	F : Non, elle peut aussi refuser de continuer la recherche pendant celle-ci, la personne est LIBRE
22.	V
23.	F : Parmi les cas d'incapacité structurelle on retrouve le cas des enfants mineurs et des personnes sous tutelle !
24.	V
25.	V
26.	V
27.	F : Une information doit être OBJECTIVE et non pas subjective !
28.	V
29.	V
30.	F : Ce n'est pas qu'il PEUT y figurer, mais c'est qu'il DOIT y figurer !!!
31.	V
32.	V
33.	V
34.	F ! Si le consentement est attesté par un tiers, ce dernier doit être indépendant du promoteur/investigateur
35.	V
36.	F : On doit demander le consentement de la personne dès que possible, s'il refuse la recherche n'est pas poursuivie
37.	F ! Il est libre de se retirer à n'importe quel moment sans justification
38.	V
39.	F : Il faut une organisation distincte/standardisation/ homogénéité des procédures et des ttt/randomisation
40.	V

41.	V
42.	V
43.	ABCD
44.	V ! C'est la différence avec les soins 😊 ++
45.	V
46.	V
47.	F : définition de l'investigateur
48.	V
49.	Faux : pas dans les recherches dans les sciences du comportement humain, ici un spécialiste peut être l'investigateur !
50.	BDE
51.	V
52.	F au CAS par CAS
53.	V
54.	V
55.	V
56.	F elle peut bénéficier d'une indemnisation versée par l'Office nationale d'indemnisation des accidents médicaux, des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales
57.	F : ce sont des structures indépendantes !!
58.	V
59.	ABCD (Il manque le domaine psychologique 😊)
60.	Faux : 14 membres titulaires et 14 membres suppléants
61.	Faux ! Il pourrait faire partie du collège médical du CPP
62.	AEHI
63.	B (2) C(2) DFG
64.	ABCD
65.	V
66.	V
67.	V
68.	V
69.	ACD
70.	ABC
71.	F : non justifiée par sa prise en charge habituelle
72.	V
73.	V++
74.	F dans le cadre d'une recherche non interventionnelle, seule l'absence d'opposition est vérifiée
75.	V
76.	V
77.	V
78.	V
79.	V
80.	V
81.	F c'est l'inverse
82.	V

83.	V
84.	V
85.	V
86.	#coeur

On espère que le DM vous a plu !
Bon courage et donnez-vous à fond pour ne rien regretter 😊
Bisous d'amour <3